Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1546

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des loteries pour le bien commun

La consultation ouverte à propos d'une nouvelle loi fédérale sur les loteries et les paris (voir DP n°1544 du 17 janvier 2003) incite à aborder, à ce sujet, des questions essentielles. Les Romands adhéreront sans difficultés aux postulats favorables au jeu responsable, à la prévention du jeu pathologique, à la claire distinction des responsabilités entre autorisants, surveillants, exploitants et instances chargées de répartir les bénéfices.

Il reste que, fondamentalement, les loteries sont des collectes de fonds. Pour de bonnes causes! Dans tous les Etats démocratiques, leurs exploitations ne sont pas régies par les règles du commerce ordinaire; elles sont soumises à celles de l'ordre public. Et l'intégralité de leurs bénéfices sont destinés à l'utilité publique.

En Suisse romande, plus de 4000 institutions actives dans les domaines culturel, social, environnemental, sportif reçoivent quelque 150 millions de francs annuellement. Sans cette aide, l'existence de la plupart d'entre elles serait compromise. La Loterie Romande est donc investie d'une mission de première importance et, partant, d'une responsabilité qui l'oblige, par souci du bien commun, à préserver son avenir.

Le projet de loi prévoit un bouleversement radical de la structure des loteries en Suisse: six à huit sociétés anonymes obtiendraient des concessions pour l'exploitation de loteries, de paris et de «bookmaking». Ce modèle signifierait la fin des grandes loteries actuelles de pure utilité publique, contrôlées par les cantons. Or, ces derniers constituent l'autorité de proximité idoine pour autoriser, surveiller et, parfois, modérer cette activité sensible. Ils exercent cette compétence depuis plus d'un siècle, sans problème significatif et pour le plus grand avantage d'un très large tissu associatif et bénévole.

En niant ou en asservissant les compétences des cantons, le schéma retenu représente, en outre, une grave menace pour le fédéralisme helvétique, car il ouvre la voie à l'élimination de toute société de loterie en Suisse romande.

Le projet soumis à consultation est tout aussi aberrant au plan économique. Actuellement, la configuration des grandes loteries suisses est idéale: Swisslos pour les 19 cantons suisses alémaniques et le Tessin, la Loterie Romande pour les 6 cantons romands et le Sport-Toto pour les paris sportifs sur l'ensemble du territoire helvétique. Ces trois sociétés bénéficient d'une longue expérience et leur collaboration est calquée, comme au Canada, sur les conditions particulières du fédéralisme et du multilinguisme.

Les experts de la Confédération souhaitent ouvrir et stimuler le «marché» suisse du jeu. Or, les trois sociétés actuelles rayonnent sur une population de 7 millions d'habitants, alors que les pays voisins disposent de loteries d'Etat puissantes dont les bassins de population sont sans commune mesure avec le nôtre, ce qui leur permet d'organiser des jeux particulièrement attractifs. Dès 2004, de grands jeux européens au totalisateur, basés sur une population de quelque 200 millions de personnes, seront proposés. A cette aune, les loteries suisses feront bientôt figure de tombolas de village…

Les sociétés anonymes qui décrocheront les concessions seront donc, selon toute probabilité, des multinationales, le «marché» suisse du jeu n'étant pas suffisamment rentable pour les multiples organisations que les experts souhaitent, par ailleurs, sérieusement brider. Ces sociétés se comporteront comme des entreprises chargées de générer les plus grands profits possibles. Après s'être acquittées de la taxe due, leurs motivations ne seront assurément pas d'utilité publique! Quant aux institutions dépendantes de l'aide des loteries, elles risquent bien de faire les frais de cette opération idéologique.

La loi actuelle sur les loteries et les paris permet un fonctionnement efficace et maîtrisé du jeu dans notre pays. Rien, à part l'agitation entretenue par certains lobbies, ne justifie de saborder un système de bienfaisance qui a largement fait ses preuves, pour le remplacer par un concept des plus hasardeux.

Jean-Pierre Beuret
Président de la Loterie Romande

Note de lecture

Pierre Schmid, secrétaire FTMH

Le «Collège du Travail» vient de publier un nouveau document fort utile pour découvrir le monde ouvrier genevois de la deuxième moitié du XXe siècle. Né en 1941, Pierre Schmid, fut apprenti puis ouvrier à la SIP. Devenu animateur local puis national de la FOMH-FTMH il a narré sa vie à Fabienne Blanc-Kühn. On revit une époque où les militants du Parti du travail faisaient la pluie et le beau temps dans les usines. Pierre Schmid, esprit indépendant, milite mais refuse de se fondre dans le moule communiste. Quand il adhère au Parti socialiste, il fait la distinction entre les activités syndicales et politiques. Il est, par ailleurs, un des rares ouvriers membre du PS. Quelques chapitres significatifs : Le conflit avec le Parti du travail, Pas facile d'être syndicaliste à la SIP, Face au gauchisme des années 70, Syndicaliste et député, Secrétaire central à la FTMH, assez seul.

Trois sujets méritent une lecture attentive: le *Manifeste 77*, son expérience de jeune ouvrier du PS et tout ce qui marque la différence entre l'action syndicale dans la vie genevoise et au niveau national.

Le *Manifeste 77* a provoqué bien des querelles. Pierre Schmid a failli le signer. Il a renoncé en découvrant les thèses du manifeste, qui est un document de rupture. Puis, jeune ouvrier du Parti socialiste, Pierre Schmid nous fait rencontrer des connaissances : les frères Bossy, Dan Gallin, «le gardien de la ligne politique», Christian Grobet, Bernard Bertossa, Ruth Dreifuss et des autres dont André Donneur, enseignant au Québec. Enfin, pour un lecteur qui a bien connu plusieurs dirigeants de la centrale de la FTMH, à Berne, les remarques d'un ancien ouvrier genevois, devenu secrétaire central, nous font réfléchir. *cfp*

Pierre Schmid, *Souvenirs d'un syndicaliste FTMH*, Collège du travail, Genève, 2002.
Articles sur Pierre et Solange Schmid in Michel Baettig : *Ceux qui font Genève*, Ed. Favre SA et Sonor 1988